



LE SAVOIR POUR NOURRIR LE MONDE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
5^{ème} SÉANCE
CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020-2021
TENUE PAR VIDÉOCONFÉRENCE, LE 10 JUILLET 2020**

5. Comités et secteurs

5.2. Comité des finances et d'audit

5.2.4. Cotisation 2021-2022

2020-2021 CA4.3 2020-07-10 5.2.3.1

IL EST PROPOSÉ par Gilles Tremblay, appuyé par Maxim Lavoie :

QUE le montant de la cotisation 2020-2021 soit haussé de 3%, portant à 589,84\$ le montant de la cotisation régulière de l'exercice 2021-2022.

QU'à ce montant soient ajoutés les frais relatifs à la cotisation à Agronomes Canada ainsi qu'à l'Office des professions du Québec, en plus des taxes applicables.

	2020-2021	2021-2022
Cotisation	572,66 \$	589,84\$
Cotisation - Agronomes Canada	10,00 \$	10,0\$
Assurance responsabilité professionnelle	- \$	- \$
Frais administratifs certificat assurance responsabilité	- \$	- \$
TPS (5%)	29,13 \$	29,49
TVQ (9,975%)	58,12 \$	61,78
Cotisation – Office des professions du Québec	29,00 \$	29,00\$
	698,91 \$	720,11

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée lors de la séance du conseil d'administration tenue le 10 juillet 2020.

Et j'ai signé à Montréal, le 4 août 2020.

La directrice générale et secrétaire,

Louise Richard, avocate